

Propriétés privées

Le point sur les travaux d'assainissement

Chers résidents de Port Hope,

Les travaux de nettoyage et de restauration sur des propriétés privées se poursuivent à Port Hope. Je sais que pour beaucoup d'entre vous, ce projet semble interminable, et je tiens à vous remercier de votre patience et de votre compréhension. Nous continuons progresser pendant cette étape complexe de l'Initiative dans la région de Port Hope (IRPH).

Je tiens personnellement à vous assurer que les Laboratoires nucléaires canadiens (LNC) sont résolus à collaborer avec tous les résidents pour prévoir et réaliser en toute sécurité les travaux d'assainissement et de remise en état des propriétés privées contenant des déchets radioactifs de faible activité (DRFA).

À l'heure actuelle, plus de 100 propriétés sont en cours d'assainissement. Si l'on a trouvé des DRFA sur votre propriété, mais que vous ne savez toujours pas quand ils seront retirés, sachez que les LNC communiqueront avec vous le moment venu.



Les LNC sont en train de préparer un calendrier annuel qui vous indiquera le moment auquel votre propriété devrait être assainie. Les LNC ont des entretiens détaillés avec les propriétaires pour les renseigner sur ce à quoi ils peuvent s'attendre dans le cadre de ces travaux.

Les propriétés dont l'assainissement est prévu au cours de la prochaine saison de construction (2025) recevront, d'ici le début de l'année prochaine, une lettre des LNC décrivant les prochaines étapes.

Je suis également conscient que tous les membres de la collectivité peuvent être touchés par les activités de nettoyage, et pas seulement ceux dont les propriétés sont visées par des travaux. Notre équipe de communication est disponible à tout moment pour discuter avec vous des répercussions possibles des travaux et des moyens d'y remédier immédiatement. Vous pouvez aussi suivre le processus de règlement des plaintes.

Nous vous remercions de votre soutien continu. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou des préoccupations.

Scott Cameron, directeur général des LNC

Également dans ce numéro...

- [Foire aux questions](#)
- [Survol du processus de contrôle radiologique et d'assainissement des propriétés](#)
- [Le point sur les critères de nettoyage de l'IRPH](#)

FAO Foire aux questions

Pourquoi l'IRPH dure-t-elle si longtemps?

Pour que toutes les activités soient menées à bien en toute sécurité et dans le respect des exigences réglementaires, les travaux peuvent durer plus longtemps que lors d'une construction résidentielle classique. Plusieurs équipes spécialisées participent au projet. Elles doivent procéder à des tests pour déterminer s'il y a des déchets radioactifs historiques de faible activité (DRFA) sur des propriétés réparties sur tout le territoire de Port Hope. Elles doivent ensuite planifier les travaux de nettoyage et de remise en état et les exécuter.

Les activités de l'IRPH comprennent aussi d'importants sites municipaux et industriels. Il n'a pas été nécessaire de procéder à des tests sur ces sites, car les archives contenaient toute l'information nécessaire. La majorité des déchets de la collectivité se trouvent sur ces sites, qui devraient être complètement assainis d'ici 2027.



Les propriétés résidentielles contiennent de plus petits volumes de DRFA, mais le travail de coordination et d'accommodement prend du temps, ce qui a une incidence sur les délais dans lesquels sont effectués les contrôles radiologiques et les travaux d'assainissement.

Dorénavant, l'IRPH va se concentrer sur le nettoyage des propriétés résidentielles.

Quand pourrai-je connaître les résultats des tests effectués sur ma propriété?



Une fois le dépistage du radon terminé, les LNC informent d'abord les propriétaires de biens immobiliers dans lesquels on a trouvé des DRFA qui doivent être retirés. Il faut parfois du temps avant d'obtenir l'information.

Les résidents qui souhaitent obtenir des renseignements sur leur propriété et sur les résultats des tests peuvent nous contacter et nous leur transmettrons l'information qui figure dans nos dossiers.

Une fois les tests terminés sur la propriété, les LNC préparent une trousse de conception des travaux et la remettent au propriétaire pour qu'il la passe en revue. Les propriétaires et les LNC signent une entente d'assainissement et de remise en état avant que les travaux ne commencent.

Survol du processus de contrôle radiologique et d'assainissement des propriétés

Contrôle radiologique des propriétés

Planification

Assainissement et remise en état



Le point sur les critères de nettoyage de l'IRPH

Examen du rapport technique en cours

Les LNC continuent de travailler avec la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) et d'autres organismes de réglementation pour faire avancer la proposition de modification de la valeur de l'arsenic dans les critères de nettoyage de l'IRPH.

Les LNC tiennent toujours à cette demande de modification et considèrent qu'il s'agit d'une priorité dans le cadre du projet. La direction travaille d'ailleurs activement à faire avancer cette proposition.

Nous avons adopté une approche fondée sur le risque pour déterminer à quelle concentration l'arsenic est inoffensif pour la santé humaine et l'environnement. À titre de gardiens de l'environnement, les LNC jugent que

ce changement profitera à l'environnement et à la population de Port Hope.

Quoi qu'il en soit, que les critères de nettoyage de l'IRPH soient modifiés ou non, les propriétaires peuvent préserver certaines parties de leur propriété en vertu du protocole relatif aux circonstances spéciales. Pour plus de renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec nous, au 905-885-0291, ou consultez notre site Web : <https://www.phai.ca/application-to-change-the-phai-cleanup-criteria/>.



Protocole relatif aux circonstances spéciales

Les LNC prévoient que, dans certaines situations, il pourrait ne pas être pratique, souhaitable ou raisonnable de retirer des déchets historiques radioactifs de faible activité (DRFA).

Dans ces cas, un certain volume de DRFA reste en place. Pour répondre à une demande faite en vertu du protocole relatif aux circonstances spéciales, les LNC procèdent d'abord à une évaluation des risques afin de vérifier si les DRFA qui seraient laissés en place risquent ou non de nuire à la santé humaine et à l'environnement. Si les LNC ne sont pas en mesure d'obtenir l'autorisation du propriétaire pour effectuer des tests ou des travaux de nettoyage, on jugera qu'il s'agit d'une circonstance spéciale et on accordera une dérogation à l'évaluation des risques.

Types de circonstances spéciales

There are six types of Special Circumstances that may be applied to a property:

- 1 Une contrainte d'accès** sera appliquée à un bien immobilier lorsque le propriétaire a refusé l'accès aux LNC pour effectuer ou terminer des travaux requis dans le cadre de l'IRPH.
- 2 Une mesure corrective est appliquée à la demande du propriétaire**, pour préserver une caractéristique de la propriété qui est importante pour le propriétaire. Le propriétaire n'a pas refusé l'accès, mais il l'a limité.
- 3 Une contrainte physique** peut s'appliquer lorsque l'état du bien – par exemple, une instabilité structurelle – nécessite de prendre des mesures extraordinaires pour retirer les DRFA.
- 4 Une contrainte opérationnelle** peut s'appliquer si la profondeur de l'excavation requise est déraisonnable ou impossible à réaliser.
- 5 Une contrainte environnementale** peut s'appliquer lorsque les déchets ne peuvent être retirés sans nuire à une caractéristique environnementale ou écologique importante, telle qu'une vie animale ou végétale protégée.
- 6 Une contrainte sociale ou patrimoniale** peut s'appliquer lorsque les déchets ne peuvent être retirés sans porter préjudice à une caractéristique sociale ou patrimoniale importante de la collectivité.

Statistiques sur l'assainissement des propriétés privées



Sondage d'opinion publique



Au printemps, les LNC ont réalisé un sondage d'opinion auprès de la population de Port Hope.

Les résultats indiquent que 98 % des répondants se disent heureux de vivre à Port Hope.

Vous trouverez un résumé des résultats du sondage sur notre site Web.

Le Bureau de gestion des déchets historiques des LNC et les projets de l'Initiative dans la région de Port Hope (IRPH) sont situés sur les terres ancestrales des Premières Nations des Mississaugas visées par les traités Williams. Les LNC leur sont reconnaissants de pouvoir travailler à proximité de cours d'eau importants sur le plan traditionnel et culturel, et sur ces terres qui sont le domicile de peuples autochtones depuis des temps immémoriaux.



Bureau de gestion du Programme des déchets historiques

Tél: 905.885.0291 • Fax: 905.885.9344
PHAI.ca • info@phai.ca

